Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-09-2025-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	29	Le jeudi 10 avril 2025
Présents :	*19*	A 20 H 30
Votants :	*25*	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 27 mars 2025 et 03 avril 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. – Mme SERGENT C. – M. DELEDDA Robert – Mme BONIFAY C. – M. ARLON D. – Mme DULIEUX I. – M. MARTINEZ S. – Mme PARIS F. – Mme JUANICO J. – M. PORTE L. – Mme FAUVEL A.M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. – M. BENOIT M. – Mme GUERIN J. – M. VERHAEGUE M. – M. VELASCO M. – Mme MAITRE F. – Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P – M. GIANGRECO C.

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme ALBERTO M.	à	M. JOURDAN R.
M. BOUTEILLE A.	à	M. MARTINEZ S.
Mme JANSOULIN-MAGNALDI S.	à	Mme BONIFAY C.
M. LAOUADI B.	à	Mme PARIS F.
Mme VIALA A.	à	Mme GUERIN J.
	à	

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES M-H.
M. FERRAND K.

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET J.
M. NALBONE R.

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

SEDL39700 UZES (11022) Réf. 3099355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-09-2025-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

DELIBERATION N° 09/2025 – CREATION DE POSTES 2025 :

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

Qu'en vertu de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant le besoin de création d'emplois permanents en prévision de l'avancement de grade de trois agents et de la réussite au concours d'un autre agent ;

Monsieur le Maire propos à l'assemblée de créer les emplois permanents à temps complet suivants :

- Un poste d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe
- Trois postes d'Adjoints techniques

SEDIT 307009 0075 (1102) Réf. 208955

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-09-2025-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la création d'un poste d'Animateur Territorial de 2ème classe et trois postes d'Adjoints Techniques ;

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE24/04/2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE24/04/2025.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (VAR) *

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (Var) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDL2B730A0652E3(1/02) - Réf. 309355